

28 July 2017

Original: French

---

**11<sup>th</sup> United Nations Conference on the  
Standardization of Geographical Names**  
New York, 8 -17 August 2017  
Item 9 of the provisional agenda\*  
**National standardization: Office treatment of names**

## **Les Noms Urbains**

Submitted by Algeria\*\*

---

\* E/CONF.105/1

\*\* Prepared by Brahim Atoui, Secretary-General, National Council of Geographical Information (NCGI), Algeria

## Les Noms Urbains

Résumé :

*Ce papier traite de la problématique des noms ‘dits urbains’. Ce terme non défini par le glossaire de l’UNGEGN, est pourtant utilisé dans la littérature toponymique ; c’est le terme ‘d’Odonyme’ qui est défini et qui est censé couvrir cette catégorie de noms ! Mais celui-ci dans sa définition actuelle, reste au-delà du champ couvert par les noms ‘dits urbains’ ; cette catégorie de noms est parfois qualifiée aussi de ‘toponymie urbaine’, terme également non défini dans le glossaire.*

*Cette communication traite des spécificités de cette catégorie de noms en rapport avec la ‘toponymie’ et ‘l’odonymie’ (terme non défini) et suggère d’inclure dans le glossaire de l’UNGEGN le terme de ‘Nom urbain’ en y proposant une définition.*

---

De prime abord, il faut signaler que le terme de ‘Noms urbains’ ne figure pas dans le glossaire du GENUNG ; C’est le terme d’‘Odonyme’, qui est défini dans le glossaire de l’UNGEGN comme ‘un nom propre qui désigne une voie de communication ». et qui devrait en principe englober celle de ‘noms urbains’ ou de ‘**toponymie**’ dite urbaine’.

Si le terme d’odonyme est défini ‘celui d’odonymie’ et de ‘toponymie urbaine’ ne le sont pas !

Cette définition, contenue dans le glossaire, ne saurait couvrir convenablement le champ de cette catégorie de noms spécifiques.

En effet, d’après le glossaire de l’UNGEGN, un toponyme est un ‘*Nom propre attribué à un → **accident topographique**. Terme qui, au sens large, inclut → nom géographique et → **nom extraterrestre**’.* Et pour un odonyme c’est ‘un nom propre qui désigne une voie de communication’

Ni l’une ni l’autre ne peuvent couvrir la définition de noms urbains : **un nom urbain**, certes est un nom propre mais ne désigne pas uniquement ‘une voie de communication’ et ne représente pas ‘**un accident topographique encore moins un nom extraterrestre**’

Comme on le constate, la définition aussi bien du toponyme que de l’odonyme n’est pas suffisante pour exprimer le sens du ‘nom urbain’

Le nom urbain couvre tout ce qui est situé dans le milieu urbain : Noms de villes, villages, agglomérations, quartiers, cités, Parcs et jardins publiques, édifices, etc.

Il peut-être défini comme suit : ‘*branche de la toponymie (ou de l’odonymie) ayant comme champs d’intérêt, l’étude des dénominations urbaines d’une façon générale, que ce soit les voies de communications, villes, villages, quartiers, cités, édifices, établissements, ouvrages d’art notamment les ponts, parcs et jardins publiques et même les monuments ayant un*

***caractère commémorative important : en un mot tous ce qui se situe dans les espaces urbains »***

Le nom urbain à l'inverse du toponyme, avant qu'il soit ne utilisé, est en principe, préalablement normalisé : c'est un nom administratif, nom politique ; il est l'œuvre du domaine du politique, à l'inverse du toponyme qui est issu généralement du domaine du spontané et du populaire

Si le nom des villes, villages, agglomérations faisant partie intégrante des noms dits urbains, est souvent le fruit du génie populaire et d'un acte de dénomination spontané au même titre que les noms géographiques, il n'en demeure pas moins que leur normalisation et leur officialisation s'est faite également dès leur apparition !

La toponymie est souvent issue de la volonté spontanée populaire, c'est-à-dire, c'est la population elle-même, qui attribue des noms à des lieux en suivant son génie populaire de l'utilité du lieux, de sa spécificité : ce qui nous donne des dénominations qui résultent d'un usage pratique spontané, libre, naturel, produit par l'imaginaire populaire et c'est l'usage des lieux qui déterminait l'attribution des noms. L'attribution des noms urbains, sont par contre, souvent, pour ne pas dire dans la quasi-totalité du temps, le fait des autorités administratives et politiques du pays

Par le passé, la prise en charge de l'attribution des noms des voies de communication, c'est-à-dire, les noms urbains, les odonymes au même titre d'ailleurs, que les toponymes, n'étaient pas du ressort des autorités administratives ou politiques du pays. Les noms des voies de communications en ces temps-là, permettaient non seulement le repérage et l'identification des lieux mais également, ils informaient sur la fonction des différents espaces nommés. Ce sont des appellations spontanées dites vernaculaires à l'exemple '*rue des tanneurs*', '*rue de l'hôpital*', '*rue de l'église*' '*rue de la mosquée*' etc.

Ce n'est que durant les derniers siècles que 'l'odonymie' ou plus généralement les noms dits urbains, ceci est notamment vrai pour les pays dits en développement, qu'ils ont été pris en charge par le politique : désormais le privilège de dénommer les voies de communications est devenue du ressort exclusif des autorités politiques du pays.

C'est à ce titre, que la normalisation odonymique et urbaine officielle, dès son apparition, étaient et est encore soumise à des critères administratifs spécifiques à l'inverse de la toponymie:

Les noms urbains sont généralement normalisés et officialisés avant même qu'il ne soit utilisé alors que le toponyme est normalisé et officialisé après avoir été utilisé !

L'attribution des noms urbains n'est spontanée ; elle est significative et porteuse de message du politique souvent du moment ! : elle véhicule également, divers contenus ayant un rapport direct ou indirect avec leur référent : qui font référence à la mémoire du pays , de la ville, à l'histoire, à l'environnement à la flore, à la faune, à l'ouverture sur le monde proche et lointain avec lequel le pays ou la ville, ont des relations d'amitiés et de coopérations, au monde des sciences, des arts, des sports ... etc.

Elle est aussi, un hommage et un acte de reconnaissance pour les grands personnages qui ont marqué l'histoire du lieu, de la ville ou du pays ainsi qu'aux grands de ce monde qui par leurs travaux ou actions ont apporté une contribution importante au développement et au bien-être de l'humanité.

Les lieux en milieu urbain sont **baptisés**, c'est à dire c'est-à- dire créés par la volonté d'un pouvoir politique alors qu'en dehors de cet espace ils sont plutôt **nommés** !

Autre caractéristique : Si la toponymie est généralement très stable, les noms urbains sont plutôt instables et changent souvent avec les mutations politiques !

C'est pour cela que ce terme devrait y être défini et inclut dans le glossaire de l'UNGEGN et avoir un traitement adéquat et particulier durant ses travaux.